

Job Description

Jazz Crew Scheduling Bargaining Committee

- Bargaining Committee members shall be empowered to meet with their employer and bargain for a new Collective Agreement.
- Bargaining Committee members shall assist District Officers in the administration of the Collective Agreement.
- Bargaining Committee members shall assist and/or prepare and present grievances up to the final step of the grievance procedure prior to arbitration. In addition, Bargaining Committee members shall prepare quarterly grievance reports and shall furnish copies to the President and appropriate District Officers.
- Bargaining Committee members shall meet with the employer on an ongoing basis to discuss and resolve issues relating to the Collective Agreement.
- Bargaining Committee members shall perform all other functions as required of them by the President and members of the Local 2002 Council as provided for in these By-laws and the governing Constitution.
- Term will be not more than three (3) years per the by-laws.
- Time off from work to perform Bargaining Committee duties will be on an as needed basis.

Description de fonctions

Comité de négociation - Jazz Affectation des équipages

- Les membres du Comité de négociation sont habilités à rencontrer l'employeur et à négocier une nouvelle convention collective en conformité.
- Les membres du Comité de négociation assistent les dirigeantes et dirigeants de district dans l'administration de la convention collective.
- Les membres du Comité de négociation préparent et présentent les griefs et prêtent leur assistance jusqu'au stade final de la procédure de règlement des griefs préalablement à l'arbitrage. De plus, les membres du Comité de négociation préparent des rapports trimestriels sur les griefs et en fournissent copie à la présidente ou au président de la section locale ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants de district concernés.
- Les membres du Comité de négociation rencontrent l'employeur sur une base régulière pour discuter et régler tout problème relatif à la convention collective.
- Les membres du Comité de négociation assument toutes les autres fonctions pouvant leur être confiées par la présidente ou le président et à titre de membres du Conseil de la section locale 2002 tel que prévu aux présents Règlements et aux Statuts des TCA.
- Le mandat durera trois (3) ans au maximum.
- Des congés seront accordés au besoin pour effectuer les fonctions de membres du Comité de négociation.



Code of Conduct and Ethics

Unions are voluntary democratic organizations in which we view each other as equals. Discrimination, harassment, unreasonable dissent and personal attacks violate our principals, undermine our Solidarity and erode our strength.

Our Collective Bargaining strength, influence and credibility in the workplace is based on our internal organization, mobilization and Solidarity.

We, the members of CAW Local 2002 have joined together to help one another and unite our strength to win better wages, working conditions and social justice through collective bargaining and political action.

We recognize that human beings are fallible but we believe in democratic principles and Solidarity and want a local which operates by rule of law, constitution, bylaws and common sense.

Subject to reasonable rules and regulations each member has freedom of speech, the right to run for office, nominate and to vote in free, fair and honest elections.

In a democratic union, as in a democratic society, all members have rights but they also must accept corresponding obligations. All members have the right to freely criticize the policies of union officials, however, this does not include the right to undermine the union as an institution or vilify or humiliate other members of the union.

Should any member or officer disagree with or wish to appeal action of the local or officers they must first attempt to resolve the matter within the local union and exhaust all avenues of appeal in the local union prior to seeking outside recourse.

In accepting nomination for office members agree to uphold these principles, rights and obligations.

Code de conduite et d'éthique

Les syndicats sont des organisations démocratiques volontaires où les gens se considèrent les uns les autres comme des égaux. La discrimination, le harcèlement, les dissensions déraisonnables et les attaques personnelles sont contraires à nos principes, sapent notre solidarité et minent notre pouvoir.

Notre pouvoir de négociation collective, notre influence et notre crédibilité en milieu de travail reposent sur notre organisation, notre mobilisation et notre solidarité à l'interne.

Nous, les membres de la section locale 2002 des TCA, joignons nos efforts pour nous aider les uns les autres et pour consolider notre pouvoir pour remporter de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et la justice sociale par l'intermédiaire de la négociation collective et de l'action politique.

Nous reconnaissons que l'être humain est faillible, mais nous avons foi dans les principes démocratiques et dans la solidarité et nous voulons une section locale qui fonctionne dans le respect de la loi, des Statuts, des Règlements et du bon sens.

Sous réserve de règles et de règlements raisonnables, chaque membre est libre de parler, de briguer une fonction élective, de mettre une personne en candidature et de voter dans le cadre d'élections libres, équitables et honnêtes.

Dans un syndicat démocratique autant que dans une société démocratique, tous les membres ont des droits, mais ils doivent aussi accepter des obligations correspondantes. Tous les membres ont le droit de critiquer librement les politiques des dirigeantes et dirigeants officiels du syndicat; cependant, ce droit ne s'étend pas au droit de miner le syndicat en tant qu'institution ni de diffamer ou d'humilier d'autres membres du syndicat.

Les membres et les dirigeantes et dirigeantes en désaccord ou souhaitant en appeler d'actions de la section locale ou de ses dirigeantes ou dirigeants doivent en premier lieu tenter de régler la question au sein de la section locale et éprouver toutes les avenues d'appel au sein de la section locale avant d'envisager un recours extérieur.

En acceptant leur mise en candidature, les membres acceptent d'adhérer à ces principes, droits et obligations.

Signed / Signé: _____

Date: _____

**CANADA NOMINATION FORM FOR/ FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE : Bargaining Committee Member /
Membre du Comité de négociation – Jazz Crew Schedulers**

Section 1. Nominee / Candidat(e)

**Section 2. Nominator /
Auteur de la mise en candidature**

Surname /
Nom de famille : _____
1st Name / Prénom : _____

Employee nbr/N° d'employé(e) _____
Address / Adresse : _____

Email/Courriel: _____
Address / Adresse : _____

Email/Courriel: _____
Home Phone / Tél. (d): _____
Business Phone / Tél. (b): _____
Cell Phone/Tél. cell: _____

Base / Work Location /
Base / Lieu de travail : _____

**Nominee's Declaration / Déclaration du
candidat (de la candidate)**
I declare that I am a member in good standing of the
CAW and I accept nomination for the above named
office. / Je déclare que je suis membre en règle des TCA et
j'accepte de me porter candidat(e) au poste indiqué ci-dessus.

Signed / Signé: _____
Date: _____

Signed / Signé: _____
Date: _____

NOTE: This form, when properly completed by bona fide members, shall be deemed to comply with those regulations pertaining to nominations prescribed under Article 4 Section 1 of the CAW Local 2002 Bylaws. Upon completion it must be submitted along with a signed copy of the Code of Conduct and Ethics, via FAX (please call the office to confirm receipt) or by Registered/Express Mail to be received by the deadline, to CAW Local 2002, 5-Trammere Dr, Mississauga On L5S 1M2; Fax (905) 678-0100 / 1-866-635-5956. / À condition d'être correctement rempli par des membres authentiques, ce formulaire sera jugé conforme aux règlements relatifs à la mise en candidature prescrits aux termes du chapitre 4, article 1 des Règlements de la Section locale 2002 des TCA. Une fois rempli, ce formulaire doit être envoyé avec une copie signée du code de conduite et d'éthique, par TÉLÉCOPIEUR (prière d'appeler le bureau pour confirmer la réception) ou par courrier enregistré/express, de manière à parvenir avant l'échéance du délai à la Section locale 2002 des TCA, 5-7015 Trammere Dr, Mississauga On L5S 1M2; télécopieur : (905) 678-0100 / 1-866-635-5956.

**Nominations close at 1200 hours EST/ Les mises en candidature sont acceptées jusqu'à 12 h HNE: Friday, 16 September 2011/Vendredi 06 septembre 2011.
Nomination Forms received after this date will be declared invalid / Les formulaires de mise en candidature reçus après cette date seront déclarés nuls**

**Section 3. Seconder / Personne appuyant
la mise en candidature**

Surname /
Nom de famille : _____
1st Name / Prénom : _____

Employee nbr/N° d'employé(e) _____
Address / Adresse : _____

Email/Courriel: _____
Address / Adresse : _____

Home Phone / Tél. (d): _____
Business Phone / Tél. (b): _____
Cell Phone/Tél. cell: _____

Base / Work Location /
Base / Lieu de travail : _____

**Nominator's Declaration /
Déclaration de l'auteur de la mise en candidature**
I declare that I am a member in good standing of the CAW
and hereby nominate the candidate appearing in Section 1./
Je déclare que je suis membre en règle des TCA et par la
présente je propose le (la) candidat(e) nommé(e) à la section 1.

Signed / Signé: _____
Date: _____

Signed / Signé: _____
Date: _____

**Seconder's Declaration / Déclaration de la personne
appuyant la mise en candidature**
I declare that I am a member in good standing of the CAW
and I second the nomination contained herein. / Je déclare
que je suis membre en règle des TCA et j'appuie la mise en
candidature ci-incluse.